



- Légende**
- ZONAGE**
- Périmètre de l'AVAP
 - Secteurs 1 : protections architecturales et urbaine majeures
 - Secteur 2 : vigilance urbaine et paysagère
 - Secteur 3 : protections paysagères et environnementales majeures
- PROTECTION AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES ET DES SITES**
- Site classé
 - Bâtiment classé au titre des Monuments historiques
 - Bâtiment inscrit au titre des Monuments historiques
- ENTITES A DOMINANTE PAYSAGERE ET ENVIRONNEMENTALE A PRESERVER OU AMELIORER**
- Marais rétro-littoraux et cordons dunaires
 - Cours d'eau
 - Parc de grande propriété
 - Autre jardin d'intérêt
 - Espace public à dominante végétale
 - Espace de loisirs à dominante végétale
 - Espace ouvert
 - Alignement d'arbres existant ou à créer
 - Haie haute existante ou à créer
 - Haie basse existante ou à créer
- ENTITES A DOMINANTE URBAINE A PRESERVER OU A AMELIORER**
- Rues et espaces publics à dominante minérale de qualité
 - Cours commune d'intérêt
 - Murs en pierre de grand intérêt copier
 - Murs en pierre d'intérêt copier
- PATRIMOINE ARCHITECTURAL**
- Bâtiment de grand intérêt à préserver et à restaurer
 - Bâtiment d'intérêt à conserver et réhabiliter pouvant être transformé ou remplacé sous certaines conditions
 - Bâtiment courant
 - Puits à préserver
 - ◆ Portail remarquable à préserver

DRAC NORMANDIE
Commune de BERNIERES-SUR-MER

1090 ARCHITECTES, Architectes du patrimoine urbaniste OPCA,
pjezier@1090architectes.com

AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
VALANT SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

Mahaut de Laage, Paysagiste - Coline Robert, SIG
ZPPAUP : Dorota Gehin, Architecte du patrimoine